



## SOMMAIRE N° 3

### ARTICLES

- *Colloque international de Monaco du 28 au 30 avril 2000  
sur la bioéthique et les droits de l'enfant*  
*Jean MICHAUD – Membre du Tribunal Suprême* p. 7 à 16
  
- *La réforme du droit monégasque du gage financier*  
*Dominique VIDAL – Agrégé des facultés de droit,  
Professeur à l'Université de Nice* p. 17 à 40
  
- *Observations sur l'arbitrage à Monaco en matière de brevet*  
*Jean-François LANDWERLIN – Premier Président de la Cour d'Appel* p. 41 à 50
  
- *Le projet de convention de l'INDEMER sur la navigation de plaisance  
en mer Méditerranée*  
*Marina PROJETTI – Secrétaire en chef de la direction des relations  
extérieures* p. 51 à 68
  
- *La compétence pénale internationale de la Principauté de Monaco*  
*René VIALATTE – Membre du Conseil d'Etat* p. 69 à 93
  
- *La protection des mammifères marins en Méditerranée*  
*L'accord créant le sanctuaire corso-figuro-provençal*  
*Magali LE HARDY – Maître de conférences à l'Université de Chambéry* p. 95 à 139

### DROIT ET INSTITUTIONS MONEGASQUES

- *L'évolution du droit de la nationalité monégasque*  
*Alain SANGIORGIO – Secrétaire Général honoraire de la  
Direction des Services Judiciaires* p. 141 à 186

### JURISPRUDENCE

- Requête en rétractation devant la Cour de Révision*  
*Cour de Révision : 31 mai 1999*  
*Note de Pierre JULIEN – Professeur Agrégé à la Faculté de droit de Nice* p. 187 à 193
  
- Interrogatoire de première comparution*  
*Chambre du Conseil de la Cour d'Appel : 2 décembre 1999*  
*Note Jean-François LANDWERLIN – Premier Président de la Cour d'Appel* p. 195 à 201



*Assurance de responsabilité – Résiliation du contrat* p. 203 à 208  
*Cour d'Appel : 5 janvier 1999*  
*Note Monique FRANCOIS – Vice-Président de la Cour d'Appel*

*Compétence internationale - article 14 du code civil français* p. 209 à 212  
*Cour de Cassation : 1<sup>er</sup> civ. 7 avril 1999*  
*Note Jean-Charles SACOTTE – Conseiller juridique*  
*au Ministère d'Etat*

### **INFORMATIONS RAPIDES**

*Jugements et arrêts des juridictions monégasques* p. 213 à 247